

FEETS**FO**
*la force syndicale*Fédération
Équipement
Environnement
Transports
Services

Paris, le 3 novembre 2009

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'État
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable et de la Mer
246, bd Saint-Germain
75007 PARIS

GC/JH 09263

Objet : Prime de 250 €

Monsieur le Ministre d'État,

Lors du comité technique paritaire ministériel du 20 octobre dernier vous avez annoncé votre décision de verser une prime de 250 €, dans le cadre des restructurations de services et des fortes contraintes subies, aux agents des services déconcentrés dans les mêmes conditions que celles retenues pour les agents d'administration centrale.

Le 21 octobre 2009, certains de vos services déconcentrés s'empessaient d'informer par courriels à l'ensemble des personnels que cette prime ne serait pas versée à l'ensemble des agents des services déconcentrés, mais seulement à ceux affectés, au 1er octobre 2009, dans certains services (en DREAL, DRE, DIREN, DRIRE, DRAM, DDEA, DDE, DDAM ou DIDAM).

Observant au travers de cette diffusion une contre-information que nous dénoncions dès le 22 octobre, vos services nous ont adressé, le 29 octobre, la circulaire -datée du 27 octobre- précisant les modalités d'attribution de cette prime aux agents des services déconcentrés. Par ailleurs, nous sommes toujours dans l'attente de celle relative aux personnels d'administration centrale.

Il apparaît que la circulaire du 27 octobre exclut de nombreux services déconcentrés touchés par de nouvelles réorganisations tels que les CETE, le SETRA, les services de navigation (par rapport à la réforme des missions régaliennes à l'exemple de la police de l'eau passée à la DDT), l'ANAH, les DIR (comme la DIRIF qui fusionne bientôt avec la DREIF), etc...

Elle exclut également des agents du MEEDDM en poste en DDEA même s'ils y exercent -ce qui est courant- strictement les mêmes fonctions que sur un poste budgétaire MEEDDM...

De même elle exclut les fonctionnaires recrutés depuis moins d'un an (de quoi écœurer « durablement » cette jeune population qui se prend de plein fouet la dure réalité du monde professionnel et surtout de ce ministère).

Enfin, elle exclut l'un des deux conjoints lorsque ces derniers sont affectés dans un même service. Sur ce point, la HALDE se ferait un plaisir de tacler votre administration !

Lors de votre intervention devant ce même comité technique paritaire ministériel, Monsieur le Ministre d'État, vous appeliez de vos vœux l'amélioration du dialogue social et deux ans auparavant vous souhaitiez les faire rêver. La discrimination de services et d'agents, tous touchés par la réorganisation incessante et d'ampleur inégalée, est désormais bien réelle.

Nous vous demandons de donner les instructions à votre DRH afin que tous les agents des services impactés par une réorganisation puissent bénéficier de cette prime.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre d'État**, en l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général



Jean HEDOU